

209C0162
FR0000061780-FS0065

3 février 2009

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

AUGROS COSMETIC

(Euronext Paris)

Par courrier du 30 janvier 2009, la société anonyme Jousse Morillon Investissement (4, rue Frédéric Bastiat, 75008 Paris), agissant pour le compte d'un fonds commun de placement dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 janvier 2009, par suite d'une cession d'actions AUGROS COSMETIC sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société AUGROS COSMETIC et détenir pour le compte dudit fonds, 70 585 actions AUGROS COSMETIC représentant autant de droits de vote, soit 4,94% du capital et 2,75% des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 1 427 458 actions représentant 2 562 224 droits de vote.